



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

- 6 NOV. 1985

Decisione

1872

23^{ème} session de la Conférence de l'Organisation
 des Nations Unies pour l'alimentation et l'agricul-
 ture (FAO), Rome, du 9 au 28 novembre 1985

2. La présente proposition constitue le cadre des instruc-
 tions à la délégation.

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie
 publique du 29 octobre 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

Les indemnités et frais décidé de voyage des délégués vont à la
 charge des crédits de débours des offices dont ils dépendent.

1. La délégation suisse à la 23^{ème} session de la Conférence
 de la FAO se compose comme suit:

M. Jean-Claude Piot: directeur de l'Office fédéral de
 l'agriculture,
 président du Comité national suisse
 de la FAO,
 chef de délégation

M. Hans Popp: sous-directeur de l'Office fédéral
 de l'agriculture, suppléant

M. Gaspard Bodmer: ambassadeur, représentant permanent
 de la Suisse auprès de la FAO, Rome,
 suppléant

M. Peter Wiesmann: ministre, représentant permanent
 adjoint de la Suisse auprès de la FAO,
 Rome, suppléant
 (Commission II)

M. Grégoire de
 Kalbermatten: collaborateur diplomatique à la Sec-
 tion des Nations Unies et Organisa-
 tions internationales, Direction des
 organisations internationales (Commission
 III et questions politiques)

Protokollauszug Nr.:			
X Gruppe / □ mit Sprache			
Nr.	Gr.	Acz.	Mitw.
	EDA	10	-
X	ED	3	-
	EDD		
	EDF		
X	EDG		
	EDH		
X	EDJ	7	-
X	EDK	2	-
X	EDL	2	-

M. Igor Marincek: secrétaire du Comité national suisse
de la FAO, Office fédéral de l'agri-
culture
(Commission I)

2. La présente proposition constitue le cadre des instruc-
tions à la délégation.
3. L'indemnité journalière pour les délégués suisses est
fixée à 150 francs (supplément maximum de 15 francs pour
le chef de la délégation en cas de dépenses justifiées).
Les indemnités et frais de voyage des délégués vont à la
charge des crédits de débours des offices dont ils dépendent.

Pour extrait conforme
Le secrétaire



Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	3	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	15	-
		EVED		
	X	BK	1	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	2	-

R é s u m é

de la proposition du Département fédéral de l'économie publique concernant la 23ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),

Rome, du 9 au 28 novembre 1985

La 23ème session de la Conférence de la FAO aura pour tâche:

- de discuter et adopter les objectifs de l'Organisation à long et moyen termes ainsi que le "Programme de travail et budget" se rapportant aux deux prochaines années;
- d'évaluer la situation, les perspectives et les politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde ainsi que les questions touchant les échanges internationaux, la pêche et la sylviculture.

La Conférence aura en particulier à se prononcer sur l'importance accrue accordée par l'Organisation au problème de l'insuffisance de la production vivrière dans les pays en développement face à une situation qui va se dégradant: croissance démographique, dépendance progressive vis-à-vis des importations de denrées (alarmante en Afrique), endettement et service de la dette sans précédent, effondrement des prix des produits agricoles d'exportation, stimulation insuffisante pour une production au-delà des besoins de l'auto-provisionnement notamment chez les petits exploitants, ainsi que dilemme entre prix rémunérateurs pour les producteurs et justes pour les consommateurs, etc.

La croissance réelle du budget proposé est de 1,19 %. Les pays du "Groupe de Genève", auquel nous appartenons, et qui soutiennent le principe de la croissance zéro, s'efforceront de réduire encore cette croissance.

La délégation suisse sera conduite successivement par M. J.-Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, et M. H. Popp, sous-directeur du même office. La délégation est réduite au minimum indispensable pour une participation efficace aux travaux.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 29 octobre 1985

Distribuée

Au Conseil fédéral

23^{ème} session de la Conférence de
 l'Organisation des Nations Unies pour
 l'alimentation et l'agriculture (FAO),
 Rome, du 9 au 28 novembre 1985

I. Introduction

La FAO, qui fête cette année les 40 ans de sa création, sert
 à la fois de

- organisme de développement
- centre d'information
- conseiller des gouvernements
- forum international

pour les questions de l'alimentation et de l'agriculture.

La Conférence ordinaire bisannuelle de la FAO a pour but:

- d'une part de discuter et d'adapter les objectifs à long
 et moyen termes de l'Organisation, ainsi que le "Programme
 de travail et budget" (PTB) se rapportant aux deux pro-
 chaines années;

- d'autre part d'évaluer la situation, les perspectives et les politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde ainsi que les questions touchant les échanges internationaux, la pêche et la sylviculture.

II. Situation alimentaire mondiale

Selon la FAO, la production alimentaire et agricole mondiale a augmenté de plus de 4 % en 1984. Pour les aliments de base, la progression dépasse même 6 %. C'est un des meilleurs résultats des 10 dernières années. La production globale de céréales a même augmenté de 8,5 % pour atteindre le niveau record de 1780 millions de t; mais elle a progressé de 2,3 % seulement dans les pays en développement (en particulier en Chine et en Inde) contre 16,1 % dans les pays développés. En même temps, la population mondiale a augmenté de 1,67 % (0,64 % dans les pays développés et 2,02 % dans les pays en développement) pour atteindre 4,8 milliards d'habitants (dont 1,2 milliard dans les pays développés et 3,6 milliards dans les pays en développement).

En Afrique, la croissance démographique atteint même 3,01 %. Mais depuis 10 ans, l'augmentation de la production vivrière n'y dépasse pas 1,9 % par an de sorte que la production alimentaire par habitant a regressé de 10 % pendant cette période. Les importations céréalières de l'Afrique représentent aujourd'hui 18 % de la consommation d'aliments de base, contre 5 % en 1970.

Une production suffisante ne saurait cependant assurer à elle seule l'élimination de la faim. Selon la FAO, l'existence de la faim est liée dans la plupart des cas à la pauvreté, celle-ci étant souvent associée au sous-emploi et au chômage.

Les quelque 500 millions d'humains qui souffrent de faim et de malnutrition manquent des moyens nécessaires pour acheter des aliments ou pour produire de quoi se nourrir. Un grand nombre d'entre eux vivent en milieu rural.

III. Questions principales à la conférence

1. Fonctionnement de la FAO

La FAO a un vaste programme d'activités, mais ses ressources sont limitées, d'où la nécessité de veiller à leur bonne gestion. Nous devons donc insister sur le choix des priorités, l'efficacité et la transparence.

2. Politique des prix agricoles dans les pays en développement

Ce point de l'ordre du jour revêt une importance particulière. Dans bon nombre de pays en développement, les politiques favorisent les villes au dépens de la campagne et de l'agriculture. Un cadre favorable à la production agricole reste cependant une condition préalable, indispensable au développement de l'agriculture. Le débat sur les politiques des prix agricoles dans les pays en développement a été inscrit à l'ordre du jour de la conférence à la demande répétée de plusieurs pays développés, dont le nôtre. Nous insisterons sur l'élaboration de solutions pragmatiques et applicables dans les pays concernés.

3. Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

Selon les estimations de la FAO, les pertes globales causées par les ravageurs et prédateurs des cultures dépasseraient la valeur de 350 milliards de \$ par an. Elles seraient encore plus importantes sans l'utilisation de pesticides. Cependant,

leur emploi comporte certains risques pour l'environnement et la santé. Le code de conduite vise à limiter ces risques en établissant des règles volontaires à l'intention des organismes publics et privés qui s'occupent de la distribution et de l'utilisation des pesticides, en particulier lorsque la législation nationale dans ce domaine est inexistante ou insuffisante, comme c'est souvent le cas dans les pays en développement. L'industrie, y compris celle de notre pays, a été associée à l'élaboration du code et est prête à l'accepter. Notre délégation défendra l'introduction de ce code.

4. Pacte de la sécurité alimentaire mondiale

A l'occasion de son 40ème anniversaire, la FAO a élaboré un projet de pacte volontaire qui énonce des principes généraux et des suggestions à suivre par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus pour arriver à une meilleure sécurité alimentaire mondiale. Le texte soumis à la Conférence a été amélioré par rapport à sa première version. Bien que présentant certaines longueurs, son contenu ne pose pas de problèmes particuliers; nous pouvons donc l'accepter.

5. Programme de travail et budget 1986/87

Le programme de travail de la FAO pour le prochain biennium s'inspire des recommandations des conférences régionales, des organes consultatifs techniques et du Conseil de la FAO.

Grâce aux efforts des pays développés, la part du budget allouée aux frais de soutien et aux dépenses administratives a été réduite au profit des programmes techniques et économiques. La FAO propose un budget de 448,4 millions de \$ pour la période 1986/87, ce qui donne une croissance nominale de 6,47 % et une croissance réelle de 1,19 % par rapport au budget de la période en cours. Cette croissance ne correspond cependant pas à l'objectif de croissance réelle zéro du "Groupe de Genève", auquel nous appartenons. Si les efforts

de ce groupe en vue de réduire encore cette croissance ne devaient pas aboutir, notre délégation envisagerait une abstention. Notre vote prendra cependant en considération la position de l'ensemble du groupe à cet égard.

6. Elections

La Suisse a été membre du Conseil de la FAO pour la dernière fois de 1971 à 1974. S'appuyant sur le principe de la rotation, notre pays se porte candidat pour la période 1987/89.

IV. Préparation de la Conférence - Délégation

La présente proposition a été élaborée en étroite collaboration avec les services fédéraux, réunis au sein du Comité interdépartemental de coordination pour la FAO.

Au début de la Conférence, la délégation suisse sera placée sous la direction de M. J.-Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, puis de M. H. Popp, sous-directeur du même office. Deux fonctionnaires resteront à Rome pendant toute la durée de la session pour suivre le travail des trois commissions de la Conférence, qui siégeront souvent simultanément en plus de la séance plénière:

- Commission I: tendances et politiques en matière d'alimentation et d'agriculture
- Commission II: programmes et activités techniques de la FAO
- Commission III: questions constitutionnelles et administratives.

Notre représentant permanent auprès de la FAO, l'ambassadeur Gaspard Bodmer, ainsi que le ministre Peter Wiesmann, représentant permanent adjoint, feront également partie de la délégation. Exceptionnellement, la DDA ne peut envoyer de délégué à cette conférence.

V. Consultation

Les services suivants de l'Administration fédérale ont été consultés:

- DFP: - Administration des finances
- DFAE: - Direction de la coopération au développement
et de l'aide humanitaire
- Direction des organisations internationales
- DFI: - Office fédéral des forêts et de la protection
du paysage
- Office fédéral de la protection de l'environnement
- DFEP: - Office fédéral des affaires économiques extérieures
- Administration fédérale des blés.

La présente proposition fait l'objet d'un accord unanime.

VI. Proposition

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

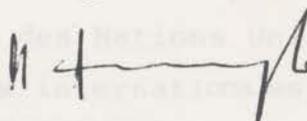
proposer:

1) La délégation suisse à la 23ème session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Piot: directeur de l'Office fédéral de l'agriculture,
président du Comité national suisse de la FAO,
chef de délégation
- M. Hans Popp: sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, suppléant

- M. Gaspard Bodmer: ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Rome, suppléant
- M. Peter Wiesmann: ministre, représentant permanent adjoint de la Suisse auprès de la FAO, Rome, suppléant
(Commission II)
- M. Grégoire de Kalbermatten: collaborateur diplomatique à la Section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des organisations internationales
(Commission III et questions politiques)
- M. Igor Marincek: secrétaire du Comité national suisse de la FAO, Office fédéral de l'agriculture
(Commission I)
- 2) La présente proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.
- 3) L'indemnité journalière pour les délégués suisses est fixée à 150 francs (supplément maximum de 15 francs pour le chef de la délégation en cas de dépenses justifiées). Les indemnités et frais de voyage des délégués vont à la charge des crédits de débours des offices dont ils dépendent.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes:

- Ordre du jour de la Conférence
- Résumé
- Communiqué de presse
- dispositif

Pour co-rapport au

- Département des affaires extérieures
- Département des finances
- Département de l'intérieur

Extrait du procès-verbal:

- Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs (40 exemplaires)
- DFEP pour exécution (15 exemplaires, dont 7 OFAG)
- DFAE pour exécution avec les pouvoirs (10 exemplaires)
- DFF pour information (3 exemplaires)
- DFI pour information (3 exemplaires)

23^{ème} session de la Conférence de l'Organisation
des Nations Unies pour l'alimentation et l'agricul-
ture (FAO), Rome, du 9 au 28 novembre 1985

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie
publique du 29 octobre 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La délégation suisse à la 23^{ème} session de la Conférence
de la FAO se compose comme suit:

M. Jean-Claude Piot: directeur de l'Office fédéral de
l'agriculture,
président du Comité national suisse
de la FAO,
chef de délégation

M. Hans Popp: sous-directeur de l'Office fédéral
de l'agriculture, suppléant

M. Gaspard Bodmer: ambassadeur, représentant permanent
de la Suisse auprès de la FAO, Rome,
suppléant

M. Peter Wiesmann: ministre, représentant permanent
adjoint de la Suisse auprès de la FAO,
Rome, suppléant
(Commission II)

M. Grégoire de
Kalbermatten: collaborateur diplomatique à la Sec-
tion des Nations Unies et Organisa-
tions internationales, Direction des
organisations internationales (Commission
III et questions politiques)

M. Igor Marincek: secrétaire du Comité national suisse de la FAO, Office fédéral de l'agriculture (Commission I)

2. La présente proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.
3. L'indemnité journalière pour les délégués suisses est fixée à 150 francs (supplément maximum de 15 francs pour le chef de la délégation en cas de dépenses justifiées). Les indemnités et frais de voyage des délégués vont à la charge des crédits de débours des offices dont ils dépendent.

Pour extrait conforme
Le secrétaire

conférence

C
C 85/1
Juillet 1985

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

Vingt-troisième session

Rome, 9 - 28 novembre 1985

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs
6. Quarantième anniversaire de la FAO

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

7. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:
 - 7.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 7.2 Situation critique de l'Afrique
 - 7.3 Etude des politiques de prix agricoles
8. Rapport sur l'état de l'Ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole
9. Rapport sur la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984)



C 85/1

- 2 -

10. Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire

11. Programme pour le Recensement de l'agriculture 1990

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

12. Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs à moyen terme

13. Examen du Programme ordinaire

14. Examen des programmes de terrain

15. Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence (ressources phytogénétiques)

16. Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

17. Programme alimentaire mondial ONU/FAO

17.1 Objectif des contributions au PAM

17.2 Autres questions

18. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:

18.1 Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO

18.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

A. Questions constitutionnelles et juridiques

19. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs

20. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:

20.1 Amendements au texte espagnol des articles XII-9(a) et XII-17 du Règlement général de l'Organisation.

20.2 Examen des règles régissant les procédures de vote de la Conférence et du Conseil

20.3 Relations avec le Gouvernement du pays hôte

- Immunités de l'Organisation

- Accord de Siège



B. Questions administratives et financières

21. Comptes vérifiés

22. Barème des contributions 1986-87

23. Autres questions administratives et financières, notamment:

23.1 Relations avec le Gouvernement du pays hôte

- Locaux du Siège

- Autres questions

23.2 Etat des contributions

- Problèmes posés par les versements tardifs et les arriérés de contributions

23.3 Emoluments du Directeur général

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

24. Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation

- Iles Cook

- Iles Salomon

25. Election des Membres du Conseil

26. Nominations:

26.1 Nomination du Président indépendant du Conseil

26.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

27. Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence

28. Autres questions

KIEMERISCHES
VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
Informationsdienst

KONFÖDERATION
CONFÉDÉRATION
CONFEDERAZIONE

Rechts
Dienst
Dienst

10. Nov 1985

1073

Pressemitteilung

FAO-Konferenz, 23. Session

Abkommen über die Gewährung eines Mikrokredites

Die 23. ordentliche Konferenz der Organisation der Vereinten Nationen für Ernährung und Landwirtschaft (FAO) wird vom 9. bis 28. November 1985 in Rom tagen. Hauptaufgabe der Konferenz ist die Genehmigung des Arbeitsprogramms und des Budgets der Organisation für die Jahre 1986 und 1987. *fahrere wird*

In ihren Bemühungen um eine bessere Ernährung der Menschen in der dritten Welt wird die FAO der Verbesserung der Rahmenbedingungen für die Produktion von Grundnahrungsmitteln in den Entwicklungsländern, insbesondere für die ländlichen Kleinbauern, eine erhöhte Priorität einräumen. Die Schweiz wird diese Ausrichtung des Arbeitsprogramms der FAO unterstützen.

Die schweizerische Delegation wird anfänglich von J.-Cl. Piot, Direktor des Bundesamtes für Landwirtschaft, später von Dr. H. Popp, Vizedirektor desselben Amtes, geleitet.

EIDGENÖSSISCHES
VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
Informationsdienst

	1985		
X	1986	2	
X	1987	2	
X	1988	2	
X	1989	2	
X	1990	2	